

## RESTAURANT SCOLAIRE

Le temps du repas est un moment de vie en commun important pour vous. L'organisation du restaurant scolaire a pour objectif de vous rendre autonome et de développer votre sens du partage.

### REGLEMENT CANTINE A L'INTENTION DES ENFANTS.

- **Respect de l'enfant** : chaque enfant, qui est capable de respecter ce règlement, est libre de se mettre à la place qu'il désire.
- **Respect de la nourriture** : accepter de goûter en petite quantité les plats que l'on n'aime pas ou que l'on ne connaît pas, ne pas jouer avec la nourriture et ne pas gaspiller la nourriture.
- **Respect des adultes** :
  - écouter et exécuter les consignes : ne pas entrer ou sortir sans autorisation, ne pas se lever.
  - Lever le doigt pour prendre la parole.
  - Si un adulte lève le bras, je dois faire de même et me taire.
- **Respect de l'ambiance** : éviter de faire du bruit et de parler fort, chuchoter.
- **Respect du matériel** : ne pas tordre les petites cuillères !!! Empiler correctement les assiettes et les verres à la fin du repas. Ranger les couverts.
- **Respect de l'organisation** :
  - Lorsqu'un adulte me le demande, après le repas, sans me lever, je participe au rangement de la table où j'ai mangé.
  - Lorsqu'un adulte me le demande, je me lève, range ma chaise et je quitte le réfectoire dans le calme. Je n'emporte pas de nourriture dans la cour.

### REGLEMENT CANTINE A L'INTENTION DES ENFANTS RESPONSABLES.

- Lorsque le service précédent sort, je me présente devant la cantine. Dès que j'ai la permission, je rentre avec les autres responsables. Si nécessaire, **j'aide** les plus jeunes à débarrasser, **j'installe** les couverts sur les différentes tables. **Je choisis** ma place.
- A la fin du repas, **je laisse sortir** les autres enfants et **avec tous les autres responsables** je **débarrasse** les tables, je **passe une éponge**, **je participe** à la mise en place du service suivant.
- **Les responsables quittent la cantine tous ensemble, lorsque leur responsabilité est totalement terminée sur l'ensemble de la cantine.**
- 

En cas de non respect de ce règlement, les sanctions de l'article 6 des droits et devoirs des écoliers s'appliquent.